

En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 10

Date de la convocation : 25 février 2014
Date d'affichage : 25 février 2014

SÉANCE DU 6 MARS 2014

L'An deux mille quatorze, le six mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

Présents : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André ; JOULIN Josiane ; LEGUAY Jean-Pierre ; MORLAT Patrice ; THOMAS Jean-Marc ; BONIN Patrick ; BIENFAIT Gustave

Absents : Christelle KLEIN-BARROS

Pouvoirs : Nicole CLAVAUD donne pouvoir à Patrice MORLAT
Angèle BRUNET donne pouvoir à Josiane JOULIN

Monsieur André SZYMANSKI a été nommé secrétaire de séance.
Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2013 :

Le procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2013, transmis par mail ou par courrier, n'ayant donné lieu à aucune opposition ou réclamation se trouve adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :

Le compte administratif de l'exercice 2013 se présente ainsi :

| | Dépenses : ***** | Recettes : ***** |
|--|---------------------|------------------------------|
| Section de fonctionnement | : 146 322,89€ | 159 783,26€ |
| Report antérieur reporté | : | 46 273,94€ |
| | | Excédent : 59 734,31€ |
| Section d'investissement | : 23 725,34€ | 44 661,70€ |
| Restes à réaliser | : 33 604,06€ | 13 411,28€ |
| Report antérieur excédent de financement : | 18 370,44€ | Besoin : 17 626,86€ |

Résultats cumulés

Excédent : 42 107,45€

Le compte administratif qui représente l'état des recettes et des dépenses effectuées sous la Responsabilité du Maire dans le cadre du budget voté par le Conseil Municipal est accepté tel qu'il est présenté par 9 voix pour et 0 voix contre, le Maire ne participant pas à ce vote conformément aux dispositions légales.

Il correspond au compte de gestion 2013 dressé par Monsieur Christophe CAVOY, Comptable du Trésor de Pouilly-sur-Loire.

1/2014 : MODIFICATION DES TARIFS DE LA SALLE MULTI ACTIVITES « LA GRANGE » :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la Délibération n° 10/2010 en date du 18 mars 2010 relative à la tarification de la location « La Grange ».

Compte-tenu des augmentations régulières des charges de fonctionnement de la salle Multi-activités « La Grange », Monsieur le Maire propose d'augmenter comme suit les tarifs de la salle, lesquels sont inchangés depuis avril 2010 et ce à compter du 1^{er} juillet 2014:

Tarif de location de la salle Multi-activités « La Grange »

(Tarif hors location vaisselle)

| | Fin de semaine complète : Samedi et dimanche | Journée | Demi-journée | Vin d'honneur (3 heures) Sans repas |
|------------------------------------|--|-----------|--------------|---|
| <u>Associations</u> | | | | |
| Commune | Gratuit | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| Hors Commune | 170 Euros | 95 Euros | 55 Euros | 40 Euros |
| <u>Particuliers</u> | | | | |
| Commune | 140 Euros | 80 Euros | 50 Euros | 30 Euros |
| Hors Commune | 170 Euros | 95 Euros | 55 Euros | 40 Euros |
| <u>Réunion d'entreprise</u> | | 110 Euros | 70 Euros | |
| <u>Vente au déballage</u> | - | 110 Euros | 70 Euros | |
| <u>Expositions</u> | 80 Euros | | | |

Caution : 300 Euros

Vaisselle louée : via le « Comité des Fêtes » : 25,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- 1. d'approuver** les tarifs de location de « La Grange » tels qu'ils sont présentés (**9 voix pour et une voix contre**)
- 2. d'augmenter** les tarifs de la salle « La Grange » à compter du 1^{er} juillet 2014

2/2014 : MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET VIGNOBLE

ENTRETIEN DES ASSINISSEMENTS NON COLLECTIFS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire réuni le 15 janvier 2014 a décidé de modifier une de ses compétences optionnelles de ses statuts de la façon suivante :

COMPETENCES OPTIONNELLES :

1 : Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux :

Rédaction actuelle du paragraphe 3 :

3) Gestion du service assainissement non collectif (SPANC) avec contrôle des assainissements autonomes et communication de sensibilisation

Rédaction proposée :

3) Gestion du service assainissement non collectif (SPANC) avec contrôle des assainissements autonomes et communication de sensibilisation, **entretien des assainissements non collectifs par délégation.**

Après explications développées par Monsieur Jean FOURNIER (représentant présent à la réunion du Conseil Communautaire), le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité, l'extension des compétences optionnelles telles qu'elles sont libellées ci-dessus.

3/2014 : INSTAURATION D'UN REGIME INDEMNITAIRE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 (J.O du 7 septembre 1991), au décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 (J.O du 15 janvier 2002) et l'arrêté du 23 novembre 2004 (J.O du 26 novembre 2004), les agents titulaires et stagiaires employés à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet appartenant à certains grades de catégorie C peuvent bénéficier de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et conformément au décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié (J.O du 7 septembre 1991) ; au décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 (J.O du 27 décembre 1997) et à l'arrêté ministériel du 26 décembre 1997 (J.O du 27 décembre 1997) l'Indemnité d'Exercice de Missions (IEM) peut être attribuée aux fonctionnaires de ces mêmes catégories.

Ces mêmes indemnités peuvent être attribuées aux agents non-titulaires de catégorie C si l'Assemblée Délibérante le précise.

Le montant moyen annuel de l'IAT est calculé par application à un montant annuel fixé par grade, d'un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 0 et 8.

Le montant annuel de l'IEM est calculé par application à un montant fixé par grade, d'un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 0,8 et 3.

Afin de ne pas trop alourdir les charges communales du personnel, Monsieur le Maire suggère de ne retenir pour cette année que l'indemnité IAT et de revoir l'attribution de l'IEM ultérieurement.

Il propose de fixer un coefficient de « 4 » afin de calculer le crédit global de l'IAT selon les montants de référence des grades d'adjoints administratifs et techniques.

Le montant de référence de ces 2 catégories de personnel étant respectivement de **449,29€**, le crédit global annuel se calcule de la façon suivante :

449,29€ x coefficient. 4 x nombre d'agents 4 x nombre d'heures hebdomadaires totales (79,5 h/140) soit : **4082,12€ pour 12 mois.**

En ce qui concerne l'exercice 2014, l'attribution de l'IAT s'appliquant à compter du 1^{er} avril, le montant à inscrire au Budget Primitif 2014 sera de **4082,12€ x 9/12 soit une somme de 3062,00€.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE (9 voix pour et une voix contre) :**

1. **d'accepter** d'attribuer l'IAT également aux agents non-titulaires et de revoir l'attribution de l'IEM ultérieurement
2. **de fixer** le coefficient « 4 » pour le calcul du crédit global de cette indemnité
3. **d'accepter** d'inscrire au Budget Primitif 2014 la somme de **3062,00€** (crédit global)
4. **de laisser** à la charge de Monsieur le Maire l'attribution des montants individuels en tenant compte de la manière de servir de chaque agent
5. **d'appliquer** cette indemnité à compter du **1^{er} avril 2014**
6. **de payer** cette indemnité mensuellement, au prorata du temps de travail de chacun
7. **de revaloriser** cette indemnité, conformément à la réglementation en vigueur.

ELECTIONS MUNICIPALES 2014 : TOURS DE GARDE :

***** *

| | | | |
|-------------------|-----------------------------|--------------------|--|
| Président | FOURNIER | Jean | de 8 heures à 10 heures 30 de 13 heures à 15 heures 30 |
| Suppléants | THOMAS SZYMANSKI | Jean-Marc André | de 10 heures 30 à 13 heures de 15 heures 30 à 18 heures |

Assesseurs :

| | | |
|--------------------------------------|----------------------------|------------------------|
| De 8 heures à 10 heures 30 : | MORLAT BIENFAIT | Patrice Gustave |
| De 10 heures 30 à 13 heures : | JOULIN CHARVET | Josiane Michèle |
| De 13 heures à 15 heures 30 : | BONIN LEGUAY | Patrick Jean-Pierre |

CHANGEMENT DU PHOTOCOPIEUR :

Dans le cadre de l'adoption du nouveau protocole d'Echange Standard (PES V2) et la dématérialisation des échanges ordonnateurs/comptables à compter du 1^{er} janvier 2015, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir un photocopieur scanner.

Il présente 3 devis (Copiéfax, Rex Rotary, Toshiba) pour l'achat ou la location d'un photocopieur couleur scanner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- la location d'un photocopieur scanner auprès du fournisseur Copiéfax

QUESTIONS DIVERSES :

1. Découpage cantonale :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la publication du décret relatif à la refonte de la carte cantonale dans le département de la Nièvre. Le canton de Pouilly-sur-Loire porte le numéro 15.

2. Carte déchetterie et commande groupée de poubelles:

La Communauté de Communes Loire et Vignoble prévoit le remplacement de l'ancienne carte d'accès par un nouveau badge obligatoire à compter du mois d'octobre 2014. Un formulaire d'inscription sera distribué aux habitants de la commune de Saint-Laurent-L'Abbaye. Il sera également distribué un bon de commande groupée pour l'acquisition d'une poubelle aux normes réglementaires.

3. Foire du 13 avril :

Elle est organisée conjointement par le Comité des Fêtes et la Commune.

Comme chaque année, il faudra mettre en place la signalisation : chacun sera prévenu en temps utile.

4. Machine à laver :

Madame Josiane JOULIN évoque la demande de Madame Angèle Brunet concernant l'achat d'une machine à laver pour l'école.

5. Bilan du mandat :

A l'issue de cette dernière séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire expose brièvement les réalisations effectuées depuis 2008, tableau joint en annexe.

Il remercie les Adjoints, les Conseillers Municipaux ainsi que les employés communaux pour tout le travail réalisé ensemble dans un contexte économique parfois difficile.

Il salue particulièrement Mesdames Josiane JOULIN et Angèle BRUNET qui ne seront pas présente dans la prochaine équipe.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

La séance est levée à 21 heures 30.

Jean FOURNIER :

André SZYMANSKI :

Pour Angèle BRUNET :
Josiane JOULIN

Gustave BIENFAIT :

Josiane JOULIN :

Jean-Pierre LEGUAY :

Patrice MORLAT :

Jean-Marc THOMAS :

Patrick BONIN :

Pour Nicole CLAUD :
Patrice MORLAT